

Ramsar et la Convention du patrimoine mondial : au confluent du succès

Etude de cas

La porte O torii : la porte géante du complexe du sanctuaire shinto d'Itsukushima, île d'Itsukushima, Japon (Photo: Lucas Vallecillos / Alamy Stock Photo)

Sanctuaire shinto d'Itsukushima, Japon

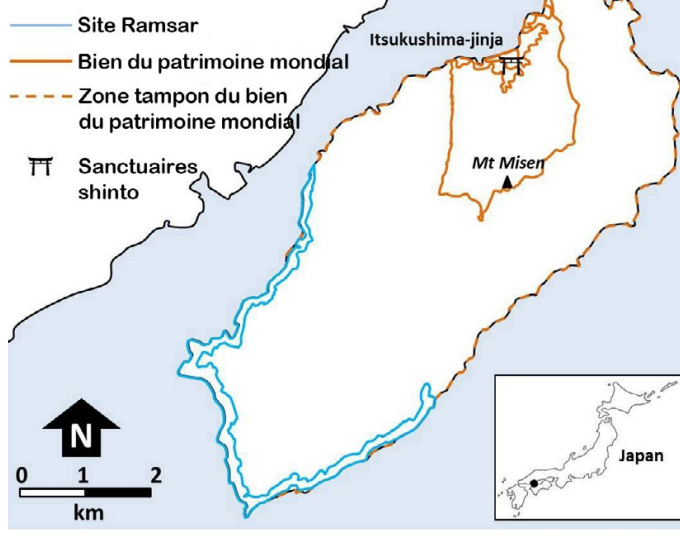
Résumé

L'île d'Itsukushima se trouve dans la mer intérieure de Seto, à environ 10 km au sud ouest de la ville d'Hiroshima. L'île est un lieu sacré du shintoïsme depuis les temps les plus anciens et souvent connue comme « l'île où réside le dieu ». L'île ne comprend pas seulement des complexes de sanctuaires mais elle réunit la puissance spirituelle et la beauté naturelle, notamment de vastes forêts, de berges sableuses relativement vierges et du mont Misen, une montagne sacrée.

Le bien du patrimoine mondial couvre 431,2 ha et a une zone tampon plus vaste (2634,3 ha) s'étendant à travers toute l'île et sur une partie de la mer, devant le Sanctuaire shinto d'Itsukushima. Le bien, inscrit pour ses valeurs culturelles, comprend 17 bâtiments et trois autres structures formant deux complexes de sanctuaires (le complexe principal du sanctuaire d'Honsha et le complexe de Sessha Marodo jinja) et s'étend à travers une zone boisée jusqu'au mont Misen. Les premiers sanctuaires ont probablement été établis sur l'île au 6^e siècle. Le sanctuaire actuel date du 13^e siècle mais c'est une réflexion exacte du style de construction du 12^e siècle. Le sanctuaire appartient à la tradition générale de l'architecture japonaise Shinto qui allie la trinité de l'architecture œuvre de l'homme au centre, la mer au premier plan et les montagnes en arrière plan. Le sanctuaire est considéré comme une œuvre architecturale exceptionnelle qui intègre en parfaite harmonie les éléments construits et l'environnement naturel.

Le Site Ramsar est limité à une bande côtière naturelle couvrant 142 ha autour de l'extrémité sud de l'île et comprenant des berges sableuses et des marais soumis à la marée. Par rapport à d'autres parties de la côte de la mer intérieure de Seto, le site est un exemple bien préservé d'une zone humide côtière. Les eaux printanières coulant du mont Misen se mêlent à l'eau de mer pour former des marais saumâtres, herbeux que la marée recouvre et des plages de sable. Ces lieux sont un habitat idéal pour la libellule en danger *Orthetrum poecilop miyajimaensis*, une sous espèce endémique de l'île.

Carte simplifiée du sanctuaire shinto d'Itsukushima



Description du site

Située dans la partie nord-ouest de la baie d'Hiroshima, l'île d'Itsukushima mesure environ 10 km de long sur 4 km de large. Une bonne partie de l'île est boisée et, par rapport aux autres zones côtières du Japon, la densité de la population y est relativement faible. Reconnue comme l'un des trois plus beaux sites du Japon, Itsukushima attire chaque année environ 3 millions de touristes.

L'île d'Itsukushima est considérée comme le lieu de résidence d'un dieu et elle est vénérée par les habitants des littoraux et des îles du voisinage. Depuis les temps les plus reculés, la population locale pense que l'esprit du dieu est manifeste dans la forme des montagnes environnantes, le mont Misen (530 m) étant la plus imposante. On dit que la population locale a déifié la demeure du dieu sur l'île :

« *Itsukushima no kami*
(le dieu d'Itsukushima) »

et, à l'origine, rendait un culte au dieu depuis l'autre côté de la baie d'Hiroshima, sans poser le pied sur l'île elle-même car celle-ci était considérée comme sacrée.

Vers 811 de notre ère, et peut-être plus tôt, des lieux de culte ont été établis sur les marges de l'île puis l'on a construit des bâtiments et des sanctuaires primitifs. Avec le temps, un ensemble de bâtiments et de sanctuaires principaux s'est développé. Les bâtiments des sanctuaires qui ont commencé à apparaître le long de l'eau mettent en relief les vues frontales tandis que le milieu naturel sert de décor avec, en particulier, le mont Misen et son profil de crête. En conséquence, l'ensemble du site, depuis les eaux de la baie d'Hiroshima jusqu'à la grande porte du sanctuaire en premier plan et aux montagnes en arrière plan, est reconnu comme un milieu naturel unifié entourant les bâtiments des sanctuaires sacrés.

La zone tampon du bien du patrimoine mondial englobe toute l'île d'Itsukushima et le Site Ramsar ainsi qu'une partie de l'espace maritime, devant le Sanctuaire shinto d'Itsukushima. Ces sites sont aussi inscrits et protégés au titre de lois nationales et locales, notamment la Loi sur la protection des biens culturels, la Loi sur les parcs nationaux, la Loi de planification urbaine et la Loi sur les forêts. Toutes ces lois régissent les activités qui pourraient avoir un impact sur l'état actuel des structures, de la topographie ou de la végétation afin de préserver le milieu naturel et historique de l'île.

Bien du patrimoine mondial et Site Ramsar

Le Sanctuaire shinto d'Itsukushima a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour son importance culturelle. Les bâtiments du sanctuaire sont considérés comme une œuvre exceptionnelle combinant création humaine et éléments naturels. Les structures construites ont une grande qualité artistique et technique et sont situées sur la mer, dans

un cadre de montagnes, produisant un chef d'œuvre de créativité qui associe harmonieusement les éléments créés par l'homme et les formes naturelles (critère i). Le cadre des bâtiments du sanctuaire, centre d'une trinité avec la mer au premier plan et les montagnes en arrière plan, est aujourd'hui largement reconnu comme une norme esthétique permettant de comprendre d'autres exemples de beauté panoramique. Il fournit aussi des informations précieuses sur l'évolution de la culture spirituelle du peuple japonais et le concept de la beauté panoramique (critère ii).

Les bâtiments du Sanctuaire shinto d'Itsukushima sont des exemples exceptionnels du type ancien d'architecture japonaise des sanctuaires s'intégrant en harmonie parfaite dans le paysage environnant (critère iv) et contribuant à la connaissance du shintoïsme ancien et des caractéristiques de la religion japonaise (critère vi).

La bande côtière où se trouve le Site Ramsar a été inscrite au titre de deux critères : le critère 2 et le critère 9. Abritant 100% de la population mondiale de l'espèce de libellule endémique et vulnérable *Orthetrum poecilops miyajimaensis*, les habitats des zones humides côtières sont considérés comme d'importance internationale. Les caractéristiques écologiques du site reconnaissent également l'importance générale du paysage historique et culturel de l'île et le rôle que la protection du patrimoine humain joue vis à vis de l'utilisation rationnelle des habitats de zones humides.

Le rôle des valeurs culturelles, pratiques et traditions dans la conservation de la zone humide

Des bâtiments à la mer et aux montagnes, le patrimoine culturel d'Itsukushima associe des éléments humains et naturels non seulement dans le voisinage immédiat des bâtiments du sanctuaire mais à travers toute l'île. En conséquence, la protection juridique accordée à l'île, principalement sur la base du patrimoine culturel, cherche, de manière inhérente, à protéger aussi bien les éléments créés par l'homme que les éléments naturels. De même, les valeurs culturelles sont intrinsèquement ancrées dans le paysage de montagnes boisées et les habitats de zones humides côtières.

La reconnaissance des valeurs culturelles de l'île a protégé le littoral naturel précieux contre le développement et la transformation. Sans ce lien culturel, il est possible que, comme sur 60% des littoraux voisins de la mer intérieure de Seto, les habitats côtiers aient disparu et qu'*Orthetrum poecilops miyajimaensis* se soit éteinte.

Perspectives

La totalité de l'île d'Itsukushima est protégée par différents instruments juridiques contre toute action qui pourrait modifier l'état actuel du paysage ou de la végétation, le but étant de préserver à la fois le milieu naturel et historique. Deux plans de gestion ont été établis pour empêcher le tourisme et l'urbanisation associée de compromettre la valeur



Bateau à rames du festival Kangen-sai, le plus grand festival annuel ayant lieu au sanctuaire d'Itsukushima et l'un des trois principaux festivals rituels de navigation du Japon, Miyajima, Japon (Photo: Keren Su/China Span / Alamy Stock Photo)

universelle exceptionnelle du paysage naturel et historique : le Plan de gestion pour la protection d'Itsukushima en tant que site historique spécial et lieu esthétique spécial, élaboré par le Gouvernement de la ville de Miyajima et le Plan de gestion du Parc national de Setonaikai, comprenant le bien inscrit, établi par l'Agence pour l'environnement. En conséquence, avec une gestion proactive continue et en tenant tout particulièrement compte de la gestion du tourisme, le mariage unique du patrimoine naturel et du patrimoine culturel à Itsukushima devrait être préservé à jamais.

Enseignements acquis

La vie spirituelle japonaise est profondément enracinée dans le shintoïsme, axé sur un culte de la nature polythéiste dont l'origine remonte aux temps les plus anciens. C'est sur l'association entre les éléments construits et naturels que repose la valeur unique du Sanctuaire shinto d'Itsukushima. La gestion et la protection de ce site naturel, culturel et spirituel sont porteuses d'importants enseignements pour d'autres sites, notamment :

- La valeur de l'île est une expression des liens étroits entre les éléments construits et les éléments naturels. En reconnaissant explicitement ces liens et en les protégeant, les instruments juridiques et la gestion proactive préservent le site pour les générations futures.
- L'établissement d'une zone tampon pour protéger l'environnement en général et mettre en sécurité les aspects esthétiques et généralement culturels essentiels du paysage est vital pour la conservation à long terme à la fois du bien du patrimoine mondial et du Site Ramsar.
- La promulgation et l'application d'un ensemble de lois pour protéger la valeur patrimoniale de toute l'île, y compris la forêt, les aspects culturels et de développement de la cité, fournissent un support légal utile au maintien de la valeur universelle exceptionnelle et des caractéristiques écologiques des zones humides.

- La gestion du tourisme et la limitation de l'accès, tant du point de vue de l'accès physique à certains sites que du nombre global de touristes, seront cruciales pour garantir la protection de la valeur culturelle tout en soutenant la conservation du patrimoine naturel en général.